

Modalités d'inscription

La formation se déroulera les **mardis** et **jeudis**, du 5 au 28 **novembre 2019**, de 18h à 20h.

Pour vous inscrire, merci de vous connecter au site www.ciemi.org. L'inscription sera validée à réception de votre règlement par chèque (à l'ordre du CIEMI) ou par virement (La Banque Postale 17 787 12 N Paris). Le tarif varie en fonction du statut des inscrits et de la durée choisie, à savoir :

	1 séance	Toutes
Entreprises/Institutions	30€	180€
Associations	18€	108€
Particuliers	15€	90€
Étudiants/Chômeurs	10€	60€

(Les fonctionnaires pourront éventuellement régler de façon différée, sur présentation d'un bon de commande de leur institution)

En participant à la formation, vous pourrez souscrire à un abonnement promotionnel pour une année à la revue « Migrations Société » pour 20€.

Le CIEMI

La formation **Connaître les migrations** est organisée par le **Centre d'information et d'études sur les migrations internationales** (CIEMI). Notre association, créée en 1977, a pour but de sensibiliser, par la documentation, l'information, l'édition et la formation, aux migrations internationales comme facteur de transformation et de recomposition du paysage social, culturel et religieux des sociétés nationales.

La **bibliothèque** du Centre est accessible tous les jours, du lundi au vendredi (9h30-13h et 14h-17h30). Elle constitue une référence en matière de documentation spécialisée sur le phénomène migratoire avec ses quelque 35 000 documents et ses plus de 94 000 fiches bibliographiques. Les personnes souhaitant s'informer sur un sujet ayant trait à la mobilité humaine pourront approfondir la thématique qui les intéresse grâce à la consultation des publications les plus significatives et la mise en relation éventuelle avec les organismes qui sont engagés dans ce domaine.

Par ailleurs, le CIEMI publie des écrits ponctuels ainsi que la revue trimestrielle **Migrations Société** (format papier et numérique). Un conseil scientifique très actif a permis à celle-ci au fil du temps de s'enraciner au cœur du débat académique, associatif et médiatique et de promouvoir des initiatives telles que des tables rondes, des séminaires, des colloques et des formations.



Association loi 1901
Tél. : 01 43 72 49 34 - Fax : 01 43 72 06 42
contact@ciemi.org - www.ciemi.org

Pourquoi ?

La formation **Connaître les migrations** que le CIEMI propose en 2019 se tiendra les mardis et jeudis du 5 au 28 novembre.

Au cours des dernières décennies, l'immigration est devenue non seulement un enjeu économique, mais aussi un enjeu électoral. Face à des intérêts économiques et géopolitiques puissants et aux pressions exercées par des groupes de pouvoir nationaux et internationaux, les politiques migratoires actuelles se déclinent en quatre modes opératoires qui se réfèrent pour l'essentiel à certaines catégories d'étrangers (caractérisés surtout par leurs faibles revenus), considérées comme représentant toute « la misère du monde » : a) les expulsions/retours, b) la réduction des coûts et des temps de l'accueil, c) l'apprentissage de base de la langue locale pour les personnes en situation régulière entrées dans le cadre de quotas, d) l'insertion de ces dernières dans les niches d'emploi réservées aux migrants.

La formation « **Connaître les migrations. Décrypter les politiques migratoires d'aujourd'hui** » entend faire la lumière sur les aspects problématiques des solutions politiques actuellement élaborées et mises en œuvre en direction des « migrants » et des « immigrés », en essayant d'en identifier les points critiques conduisant à des impasses. Cette démarche est susceptible de contribuer à mieux structurer l'ensemble des questions auxquelles les politiques migratoires sont appelées à répondre.

La formation se décline en deux volets, correspondant aux deux principales typologies de « personnes en migration » auxquelles s'adressent des politiques spécifiques : a) les migrants, à savoir les individus qui « sont en train de migrer » ; b) les immigrés, qui se sont installés durablement dans le pays d'accueil et sont désormais impliqués dans un processus complexe d'adaptation à la société locale.

formation

Connaître les migrations

DÉCRYPTER LES POLITIQUES MIGRATOIRES D'AUJOURD'HUI

du 5 au 28 novembre 2019
de 18h00 à 20h00 au CIEMI

46, rue de Montreuil - 75011 Paris
M° Nation ou Rue des Boulets



mardi 5 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une « politique migratoire » ?

Yves PASCOUAT

fondateur et directeur de European Migration Law, chercheur à l'université de Nantes

La politique menée en matière d'immigration (par les pays d'accueil) ou d'émigration (par les pays d'origine) est — plus que dans d'autres domaines — sujette à des visions réductrices. En effet, lorsqu'elle est abordée sous un prisme sécuritaire en adoptant une perspective démagogique/nationaliste, elle risque d'éluder des questions pertinentes qui vont bien au-delà de cette approche. De la même façon, lorsque des responsables politiques ou des organisations internationales cherchent à contrer cette posture en mettant en avant les aspects « positifs » de la migration humaine et pas seulement ses côtés problématiques, leur approche demeure tout aussi simpliste. En effet, même dans ce cas, bien que présentés sur le registre de l'« aide au développement », les critères évoqués en faveur de la mobilité humaine sont en général d'ordre *utilitariste* (axés sur les coûts et bénéfiques de la main-d'œuvre étrangère), supposant une subordination de la migration aux exigences du marché du travail et du profit économique des pays concernés. Malgré l'existence de multiples « politiques migratoires », aucune n'a encore véritablement réfléchi à des objectifs plus en adéquation avec la globalité du phénomène migratoire ainsi qu'à ses véritables destinataires. Une politique migratoire se résume-t-elle à la « maîtrise des flux » et à un « maintien de l'ordre public » ou prend-elle en compte la migration comme un élément dynamique naturel du progrès/développement humain ?

jeudi 7 novembre 2019

Les enjeux de la politique de contrôle des frontières

Josselin DRAVIGNY

politiste, rédacteur en chef de Migrations Société

La grande majorité des politiques migratoires mises en œuvre actuellement à travers le monde se focalisent sur une dimension particulière, à savoir la lutte contre l'immigration irrégulière. Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire de la plupart des États occidentaux débouche sur une augmentation des flux migratoires irréguliers, que les pouvoirs publics cherchent à stopper. À la croisée des questions migratoires et de sécurité intérieure, la frontière constitue l'espace sur lequel se concentre l'attention des décideurs et de l'opinion publique, puisqu'il est souvent pointé du doigt pour sa perméabilité. Le renforcement du contrôle des frontières est alors présenté comme une solution idéale pour « endiguer » la « pression migratoire » perçue

comme une menace. Cette orientation sécuritaire de la gestion des frontières, particulièrement restrictive, présentée comme la « seule option possible », engendre de nombreux dispositifs de plus en plus coûteux, dont l'efficacité en termes de lutte contre l'immigration irrégulière reste à démontrer.

mardi 12 novembre 2019

La politique d'asile : points critiques

Pedro VIANNA

spécialiste des migrations forcées, ancien juge à la CNDA

L'asile est une pratique qui remonte aux origines de l'humanité et est indissociable du précepte consistant à offrir une protection aux personnes susceptibles d'être persécutées et à leur offrir un abri, un refuge. Avec l'émergence des États-nations, chaque individu est censé appartenir à une « nation » supposée garantir sa sécurité. Toutefois, après la Première Guerre mondiale, pour pallier une protection défaillante des États, la Société des Nations puis l'Organisation des Nations unies ont défini au niveau international ce qu'est un « réfugié ». Au-delà des avantages pratiques consistant à disposer d'une définition largement acceptée de cette figure juridique, la ratification de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de New York de 1967 par la plupart des États du monde constitue une reconnaissance officielle internationale des droits attachés à la qualité de « réfugié ». Néanmoins, depuis des décennies, l'exercice du droit d'asile se heurte à des restrictions toujours plus nombreuses, justifiées parfois par le soupçon que la plupart des « demandeurs d'asile » ne seraient en réalité que des « migrants économiques ». Les pays économiquement avancés semblent réduire la politique d'asile à la gestion d'un « fardeau » dont il faut se débarrasser ou qu'il faut réduire ou bien encore rediriger vers d'autres destinations. Comment en est-on arrivé là ?

jeudi 14 novembre 2019

Problématiques de la politique d'« accueil » des migrants

Pascal BRICE

ancien directeur général de l'OFPPA, auteur de « Sur le fil de l'asile » (Fayard, 2019)

La gestion de l'accueil en Europe et en France transforme trop souvent l'arrivée des « migrants » en un parcours du combattant, source de précarité et de découragement pour les accueillis comme pour les accueillants. Une politique plus aboutie et mieux articulée représenterait selon certains un « appel d'air », conduisant à des politiques largement inspirées par une approche dissuasive. Comment construire une politique d'accueil conforme aux droits des personnes et aux aspirations à l'ordre public ?

mardi 19 novembre 2019

Comment décrypter les politiques d'intégration ?

Françoise LORCERIE

sociologue, directrice de recherche émérite CNRS - IREMAM

Les changements fréquents d'orientation et de dénomination de la politique d'intégration témoignent du flou et de la confusion qui l'entoure. Chaque administration interprète la politique d'intégration à sa façon et la décline en différents plans ou actions d'« insertion économique », de « lutte contre les discriminations », d'« égalité des genres ou des territoires », d'« apprentissage de la langue et de la culture locale », d'« inclusion sociale », etc. De cette incertitude conceptuelle naissent un langage et des termes imprécis, favorisant les amalgames.

jeudi 21 novembre 2019

Pourquoi est-il si difficile de reconnaître les droits des travailleurs immigrés ?

Violaine CARRÈRE

chargée d'étude au GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s)

Les politiques menées par les gouvernements de tous les pays économiquement avancés consistent à maintenir dans des statuts distincts les travailleurs et travailleuses selon qu'ils ou elles sont des ressortissants nationaux ou des étrangers, restreignant les droits des étranger-e-s en fonction de diverses catégories (communautaires v/s extracommunautaires ; réguliers v/s irréguliers, « migrants économiques » v/s réfugiés, travailleurs détachés ou non, saisonniers, etc.). La *Convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* du 18 décembre 1990, aussi imparfaite soit-elle, rappelle cependant que les travailleurs immigrés demeurent sujets de droits. L'état des ratifications de cette convention est emblématique des difficultés qu'ont les pays d'immigration à reconnaître à la main-d'œuvre dont ils ont pourtant un besoin crucial le droit à des conditions de vie et d'emploi dignes. La figure de l'immigré jetable, dénoncée par des associations et des syndicats en 2006 est toujours au cœur des réglementations nationales et européenne, l'immigration dite « de travail » étant juste censée occuper, temporairement, les niches désertées des marchés du travail des pays riches. Comment expliquer que la même société dans laquelle on entend souvent répéter que « l'intégration passe d'abord par l'emploi » soit si peu empressée à faire cesser les inégalités de traitement subies par les travailleurs et travailleuses immigré-e-s (et aussi, d'ailleurs, par les personnes perçues comme telles), refusant de voir qu'elle les prive ainsi des moyens de prendre toute leur place au sein des pays d'accueil ?

mardi 26 novembre 2019

Politique spécifique ou politique de droit commun pour les immigrés ?

Marie-José BERNARDOT

chef du bureau de l'intégration sociale, culturelle et territoriale à la Direction de la Population et des Migrations (ministère des Affaires sociales) puis à la DAIC/DAAEN (ministère de l'Intérieur de 2007 à 2014)

Les gouvernements qui se succèdent à la tête des principaux pays d'immigration semblent partagés quant à la manière d'aborder et traiter la question de l'immigration : doit-elle faire l'objet d'une approche spécifique (création de structures *ad hoc*), ou doit-elle être pensée comme relevant du système dit de « droit commun », celui-ci étant jugé comme « suffisant » pour gérer les questions liées à la présence de populations d'origine étrangère sur le territoire national ? Entre ces deux positions, une troisième voie se dégage, visible dans les orientations des politiques publiques, qui consiste à amalgamer ou à associer le thème de l'immigration ou de l'intégration à d'autres problématiques jugées comme proches : l'identité nationale, la sécurité, le terrorisme, l'égalité hommes/femmes, la laïcité, la politique de la ville, etc. Cette démarche suggère l'existence d'un lien implicite de cause à effet entre la présence immigrée et des « problèmes » sociaux épineux.

jeudi 28 novembre 2019

Immigration, intégration et champs sociaux : mots et maux des modes de catégorisation publics

Vincent GEISSER

politologue, Chercheur au CNRS - Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (IREMAM), président du CIEMI

Au sein de l'Union européenne, les États membres ont restreint la portée et la signification du terme « intégration », limitant leur application à une catégorie bien circonscrite de personnes et à quelques formalités linguistiques et culturelles. Les ressortissants extracommunautaires récemment arrivés et en situation régulière constituent le public cible de l'intégration. Pourtant, lorsqu'il est question de « malaise des banlieues sensibles », de « discriminations », de « communautarisme », etc., ce ne sont presque jamais les nouveaux arrivants qui sont concernés, mais plutôt les personnes d'origine étrangère résidant depuis longtemps dans le pays d'accueil, voire leurs enfants et petits-enfants nés sur place. Toute bonne politique est censée être en adéquation avec son objet, et donc tenir compte de ses principaux destinataires. Quelles sont les approximations sémantiques les plus répandues dans la manière de penser l'« immigré » comme objet politique ? La confusion des mots ne contribue-t-elle pas à légitimer de nouveaux maux en matière de politiques publiques d'immigration et d'intégration ?